



Je veux devenir membre

mars 2019

Table des matières

1.	Pourquoi devenir membre d'église	3
2.	La vision et la mission de l'église	6
3.	La confession de foi de l'Eglise	8
4.	Les statuts de l'église	11
5.	Le règlement intérieur de l'Eglise	15
6.	Les soins pastoraux	22
7.	Les hommes et les femmes dans l'Eglise	24
8.	Qu'est-ce que l'Evangile ?	26
9.	Comment s'enraciner en Christ	28
10.	La discipline d'église	31

1. POURQUOI DEVENIR MEMBRE D'ÉGLISE ?

Cette question est une question qui mérite que l'on se la pose et d'autant plus si on est déjà un paroissien engagé. A quoi cela sert-il de devenir membre de l'association culturelle et d'assister aux assemblées générales de l'Église ?

D'emblée, il convient de dire que notre façon de faire ou notre pratique, à l'Église de La Garenne-Colombes, constitue, pour nous l'application des principes bibliques à notre contexte, c'est-à-dire au contexte français du début du 21ème siècle. Nous ne prétendons pas que notre pratique soit la seule valable et nous n'en faisons pas une doctrine biblique.

La Bible parle-t-elle de « membres d'Église » ?

Oui et non.

« Non », dans le sens français d' « adhérent » d'une association culturelle régie par la loi 1905. Cela est une spécificité française propre à notre contexte. Notre façon de voter, de nous organiser, de nous financer est donc façonnée par ce contexte juridique.

Mais « oui » dans un autre sens.

Il peut être utile de commencer à faire le tour de la question en évoquant le baptême. Toutes les Églises chrétiennes historiques reconnaissent que l'entrée dans l'Église se fait par le baptême – que certains appellent même « la porte d'entrée de l'Église ». Par cet acte, le croyant manifeste, de manière publique, sa foi personnelle en Jésus-Christ, et s'engage devant Dieu et ses frères et sœurs à vivre pour son Seigneur dans la communauté chrétienne qu'est l'Église (Mt 28,19 ; 1 Pi 3,21 ; Ac 2). Nous avons la conviction que le tableau que brosse la Bible de l'Église locale est celui d'une communauté de chrétiens professants. Nous faisons partie des églises professantes qui accordent le baptême, et donc admettent dans l'Église, tous ceux qui peuvent donner personnellement un témoignage simple de leur foi en Jésus-Christ, comme le Seigneur et le Sauveur de leur vie. La forme biblique de ce témoignage public de sa foi est, nous le croyons, le baptême.

Par le baptême, nous établissons de manière claire et visible les contours de l'Église locale, c'est-à-dire une liste de ceux qui sont dans l'Église et de ceux qui n'y sont pas encore. Cela ne veut pas dire pour autant que l'Église soit pure ou que l'Église ne fasse jamais d'erreurs - Dieu seul connaît les siens, mais cela n'enlève rien à la responsabilité de l'Église de veiller à ce que tous ses membres puissent donner un témoignage crédible de leur foi. L'église locale continue de cautionner le témoignage de leurs membres en leur donnant la sainte cène, signe de notre communion avec notre Seigneur et notre communion les uns avec les autres. Dans certains cas, toujours tristes, l'église locale doit exclure ceux dont le témoignage chrétien public elle ne peut plus cautionner de peur de mettre en danger l'église ou de salir la réputation de Christ. L'autorité de faire ces choses vient de Jésus lui-même qui a donné « les clés du royaume » non pas juste aux anciens de l'église ou à un groupement d'églises, mais à l'église locale (Matthieu 16,13-20).

Cette définition claire de l'Église locale est importante parce que les Écritures nous disent que certaines décisions concernant le fonctionnement de l'Église locale sont soumises à l'approbation de l'Église locale toute entière. A titre d'exemple : ...

- Actes 6 – la nomination des responsables
- 1 Co 5 ; 2 Co 2,6 ; et Mt 18 – la discipline de l'Église est l'affaire de l'Église toute entière (« la majorité ») et non pas simplement des responsables
- Dans Galates 1, l'apôtre Paul tient toute l'Église locale pour responsable de l'enseignement dispensé par ses responsables et accepté dans l'Église.
- Lorsque Paul écrit à Timothée au sujet des veuves et de l'aide sociale et financière, il est sous-entendu que l'Église est une communauté dont les contours sont définis (1 Tm 5,3-12).
- Toute l'Église prend part à la bonne gestion des ressources de l'Église.

Il est évident que ce n'est pas aux visiteurs chrétiens ou aux non chrétiens qui fréquentent nos cultes de statuer sur ces choses et, bibliquement parlant, ce n'est pas aux anciens seuls, mais à la communauté définie, de remplir ce rôle et cela pour l'édification de chacun et pour l'édification et la protection de l'Église locale. Cependant, cela ne fait pas de l'Église une démocratie directe. C'est aux anciens, soutenus par les diacres, qu'est donnée la charge de diriger l'Église et être un bon membre implique la soumission au ministère des anciens dans la mesure que ce ministère lui-même est soumis à Christ et à sa Parole (Hébreux 13,17 ; 1 Pierre 5,1-5).

En dehors des versets déjà cités, la Bible nous enseigne que les chrétiens sont à la fois justifiés et pécheurs, et une Église locale a besoin d'un système de gouvernance qui tienne compte de ce fait théologique important. Chaque membre a personnellement besoin d'encouragement, d'exhortation et de discipline mutuels et les responsables en ont besoin aussi. Il est sage que les responsables aient à rendre compte de leur direction devant l'assemblée générale de l'Église et que tous les membres de l'Église s'habituent à prendre leurs responsabilités pour le bien de l'Église locale. A cet égard, il est également sage pour une Église locale d'entretenir des relations fraternelles avec d'autres Églises. Elles peuvent ainsi veiller de manière fraternelle les unes sur les autres. La Bible nous enseigne également qu'il est sage de chercher les avis des uns et des autres avant de s'engager dans des projets. Les assemblées générales permettent aux responsables de solliciter la sagesse collective de l'Église, de chercher la face de Dieu ensemble et de s'engager ensemble dans un projet d'Église (Pr 15,22; 18,17; 21,5).

Au-delà de cette question de l'organisation de l'Église, le fait de devenir membre représente un choix : celui de s'engager au côté de ses frères et sœurs dans la mission d'une Église locale particulière et dans l'amour fraternel les uns pour les autres. C'est un signe fort de ce désir de cheminer ensemble, de s'édifier et de s'exhorter mutuellement dans le but de rendre gloire ensemble à Dieu.

Il est donc normal de devenir membre !

Notre souhait est que tous ceux qui ont fait profession de foi en Jésus Christ, qui cherchent à cheminer authentiquement dans l'obéissance de la foi et qui fréquentent de manière régulière

notre Église locale, deviennent des membres de l'association culturelle et participent pleinement au ministère de l'Église.

Quelle est la démarche à suivre ?

1. Nous invitons le candidat à prendre contact avec un des membres du Conseil des Anciens pour lui dire son désir de devenir membre ou de réfléchir à cette possibilité.
2. Ensuite, deux anciens fixeront un moment pour recevoir et pour entendre le témoignage du candidat et pour parler avec lui de la confession de foi de l'Église, de ses statuts, de son règlement intérieur et plus généralement de la vision et de la culture de l'Église.
3. Ensuite le conseil présentera cette candidature à l'assemblée générale de l'Église suivante où le candidat aura l'occasion de donner brièvement son témoignage. Il sera donné ensuite aux membres de l'Église l'occasion de voter sur sa candidature. S'il y a une majorité de votes positifs, le candidat sera admis comme membre de l'Église.

2. LA VISION ET LA MISSION DE L'EGLISE

Notre Mission

**nous voulons faire des disciples de Jésus-Christ
dans la puissance du Saint-Esprit
à la gloire de Dieu, notre Père**

Notre Église s'inscrit dans la tradition protestante évangélique et souhaite apporter un témoignage chrétien de l'amour du Christ à La Garenne-Colombes et dans les communes avoisinantes. A l'image de notre ville en proche banlieue parisienne, nous sommes une église composée de jeunes et de moins jeunes, d'hommes et de femmes, de gens mariés et de célibataires, issus d'horizons divers qui se réunissent pour célébrer en toute simplicité leur joie de connaître le Seigneur Jésus, pour se mettre à l'écoute de sa Parole et pour s'encourager mutuellement à vivre pour lui.

Nous voulons glorifier Dieu notre Père en toutes choses (notre vision)

Notre désir est de voir les habitants de notre ville, La Garenne-Colombes, de notre région de l'Île-de-France et de notre monde parvenir à la connaissance de Dieu, notre bon Père céleste. Nous voulons que chacun puisse Le connaître et se réjouir en Lui et cela, de manière ultime, pour qu'il soit honoré, exalté et glorifié. Dieu, notre Créateur, est le seul être qui mérite toute notre louange et nous voulons le glorifier en toutes choses. (Habaquq 2,14, Éphésiens 1,1-12))

... en faisant des disciples de son Fils, Jésus-Christ (notre mission)

Évangélisation

Nous voulons proclamer ce message profondément transformateur et plein d'espoir de la croix avec fidélité, joie et courage pour faire des disciples de Jésus-Christ qui adorent Dieu en Esprit et en vérité, lui consacrant toutes leurs vies. C'est notre but d'équiper chaque membre d'église à être un missionnaire qui partage avec joie la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ avec ses amis, ses voisins, sa famille, ses collègues et tous ceux que Dieu met sur sa route. En même temps, nous désirons être une église qui sait accueillir tous ceux qui viennent à nos activités avec humilité, respect et amour.

Édification

Nous voulons nous encourager et nous exhorter les uns les autres, en paroles et en actes, à connaître Jésus-Christ, à trouver notre satisfaction en lui et à grandir en maturité en lui pour être des hommes et des femmes qui aiment Dieu, qui aiment leurs frères et sœurs, qui aiment leur prochain comme eux-mêmes et en particulier ceux qui sont en train de périr sans l'espérance de l'Évangile.

Envoi

Ensemble, nous voulons à notre échelle participer à l'avancement de son royaume en formant et en envoyant des chrétiens affermis dans la foi pour annoncer sa Parole en France et ailleurs dans le monde. En particulier, nous voulons le faire en multipliant nos cultes et nos lieux de

cultes et par l'implantation de nouvelles églises.

... dans la puissance du Saint-Esprit (nos valeurs)

Conscients de la souveraineté de Dieu et de notre faiblesse, c'est notre désir de poursuivre un ministre qui ...

1. qui est enraciné dans la Parole (Éphésiens 5,18 & Colossiens 3,16)
2. qui exalte Christ (Jean 15,26 ; 16,14)
3. qui est centré sur l'Évangile de la grâce (Jean 16,8-11)
4. qui dépend de Dieu dans la prière (Romains 8,26-27)
5. qui promeut la vie et l'édification de la communauté (1 Corinthiens 3,16; 12-13)
6. qui est mobilisé pour la mission (Actes 2,4ss ; 2.41-42 ; 6,7)

3. CONFESSION DE FOI

DE L'ÉGLISE PROTESTANTE ÉVANGÉLIQUE DE LA GARENNE COLOMBES

1. LE VRAI DIEU

Nous adorons un seul Dieu, l'unique, en trois personnes : Père, Fils et Saint-Esprit. Il est éternel, infini, immuable, tout-puissant, omniprésent, omniscient, parfaitement sage, saint, juste et bon. Il est esprit. Il est lumière et vérité. Il est amour. Il est le créateur de toutes choses. À lui sont dus, au suprême degré, confiance, obéissance, reconnaissance, amour et louange.

2. LES SAINTES ÉCRITURES

Nous croyons que la Bible est la Parole que Dieu nous adresse. En elle réside la seule et infaillible règle de foi et de vie, ainsi que les critères fondamentaux pour éprouver toute doctrine, toute tradition, tout système religieux ou ecclésiastique et toute action chrétienne. La révélation qu'elle nous apporte ne saurait être modifiée ni complétée par aucune autre.

Nous croyons que le Saint-Esprit a souverainement présidé à l'origine et à la formation des soixante-six livres du recueil biblique. Nous croyons qu'il en a lui-même assuré l'enseignement parfait et l'entière vérité par l'intermédiaire des auteurs qui, dans leur humanité et par sa divine inspiration, ont contribué à nous communiquer la Parole de Dieu.

Nous croyons que la Bible révèle tout ce que nous avons à connaître pour parvenir au salut, pour vivre selon Dieu et trouver notre joie en lui.

3. LA CREATION ET L'HOMME

Nous croyons que Dieu, dans sa parfaite bonté, a créé l'univers et tout ce qu'il contient. Nous croyons que cette création était, à l'origine, entièrement bonne, et qu'elle reste orientée vers la réalisation d'un projet de justice et d'amour.

Nous croyons que Dieu a créé l'homme et la femme en son image, pour les associer à son oeuvre et à la manifestation de sa gloire.

4. LA RUPTURE ET SES CONSÉQUENCES

Nous croyons que, créés moralement justes et bons, nos premiers parents ont consciemment désobéi à leur Créateur. Ils ont ainsi perdu leur condition première, et la création tout entière subit les conséquences de leur faute.

Nous croyons que, depuis lors, tous les hommes, leurs descendants, se trouvent séparés de Dieu, enclins au mal et asservis au péché. Ils transgressent les lois divines et demeurent, en conséquence, exposés à une perte éternelle. Satan, instigateur de la rupture entre l'humanité et son créateur, et ceux des anges qui, avec lui, contribuent à entretenir cet état de choses, sont voués à un châtiment éternel.

Nous croyons que Dieu, dans sa bonté, a voulu offrir aux hommes un accès à sa grâce. Personnellement et directement responsable devant Dieu, tout être humain est ainsi appelé à déterminer librement son sort éternel par la position spirituelle qu'il prend durant sa vie, à la clarté des lumières qui lui sont accessibles.

5. JESUS-CHRIST ET SON OEUVRE

Nous croyons que, Parole éternelle de Dieu, le Fils Unique est devenu un homme en la personne de Jésus de Nazareth. Il est le Christ, le Messie promis par les prophètes. Conçu du Saint-Esprit et né d'une vierge, il est aussi réellement homme que réellement Dieu. Tout en s'étant volontairement abaissé, le Fils de Dieu a manifesté la même perfection dans le domaine du vrai et dans le domaine du bien. Tenté comme nous en toutes choses, il est demeuré parfaitement saint. Dans sa vie comme dans sa mort, il a pleinement accompli la volonté de Dieu, exprimé sa pensée et incarné l'immensité de son amour.

Nous croyons que Jésus-Christ a volontairement souffert et qu'il est mort sur la croix. Pour satisfaire à la justice divine, il a offert sa vie parfaite en sacrifice expiatoire pour les pécheurs.

Nous croyons que Jésus-Christ est corporellement ressuscité et qu'il a été élevé au ciel. Il siège à la droite du Père et partage sa gloire. Il intercède auprès de lui pour les siens ; il reviendra pour les prendre avec lui et pour établir le règne de Dieu dans toute sa gloire. Il est le seul médiateur entre Dieu et les hommes. Il sera le juge des vivants et des morts. Il est le Sauveur et le Seigneur.

6. LE SALUT PAR JESUS-CHRIST

Nous croyons que c'est par grâce que les hommes peuvent être sauvés, par le moyen de la foi. Le salut est pleinement accordé à toute personne qui, à la lumière de l'Évangile et sous l'action du Saint-Esprit, met sa confiance en Dieu, se repent de ses péchés et se réclame de l'oeuvre expiatoire accomplie à la croix. Placé au bénéfice de la mort et de la résurrection de Christ, le pécheur est pardonné et déclaré juste par Dieu. Baptisé dans l'Esprit qui le régénère, il reçoit la vie éternelle, qui implique le renouvellement de l'être tout entier.

7. LE SAINT-ESPRIT ET SON ACTION DANS LA VIE CHRETIENNE

Nous croyons que le Saint-Esprit, personne divine, agit en appliquant au cœur les vérités de l'Écriture, avec laquelle il ne saurait être en désaccord. Il produit ainsi, en ceux qui sont élus selon le dessein de Dieu, la vie chrétienne dans son principe et dans ses effets ; il les rend capables d'y progresser et d'y persévérer jusqu'à la fin.

Nous croyons que le Saint-Esprit est donné à tout enfant de Dieu comme acompte et garantie de son héritage éternel. Il révèle et communique les glorieuses richesses de Christ. Pour être véritablement chrétienne, toute prière comme toute oeuvre doit résulter de son action. Lui seul peut assurer au croyant la communion avec son Dieu et avec ses frères.

8. L'ÉGLISE

Nous croyons que Dieu a voulu créer pour lui un peuple nouveau, l'Église, rassemblement de tous ceux qui auront été régénérés et réconciliés avec lui par Christ. Nous croyons que

Jésus-Christ est le Seigneur de l'Église. Il la nourrit par sa Parole et la conduit par son Esprit. Il la fera paraître dans sa plénitude et sa perfection finale lors du renouvellement de toutes choses.

Nous croyons que l'Église locale est appelée à manifester, à sa mesure, la réalité du Corps de Christ. Elle est une communauté de croyants nés de l'Esprit, qui, dans l'humilité et conscients de leur faiblesse, veulent vivre ensemble à la gloire de Dieu.

Nous croyons qu'il existe, entre tous ceux qui croient en Jésus-Christ, une unité créée par l'Esprit. Il est du devoir de chaque Église locale et de chaque chrétien de la préserver pour l'honneur de leur Seigneur.

9. LE BAPTEME ET LA CENE

Nous croyons que Jésus-Christ a institué, pour son Église, deux actes symboliques : le baptême et la cène. Les Églises locales veillent à la bonne compréhension de leur sens et en assurent une pratique digne de ce qu'ils représentent.

Nous croyons que le baptême est un acte unique, par lequel le croyant témoigne publiquement de son adhésion à la foi chrétienne. L'immersion est la forme biblique du baptême. Par ce symbole divinement choisi de la purification des péchés, le croyant exprime son union avec Christ dans sa mort, son ensevelissement et sa résurrection, ainsi que son engagement envers son Sauveur et envers ses frères. Le baptême précède logiquement l'entrée dans l'Église locale.

Nous croyons que la cène commémore et proclame la mort expiatoire de Jésus-Christ. Nous croyons que le pain et le vin sont respectivement les symboles du corps et du sang offerts par notre Sauveur sur la croix. En participant à la cène, les rachetés témoignent qu'ils sont un avec Jésus-Christ et en communion les uns avec les autres, dans la joyeuse espérance de son glorieux retour.

10. LA RESURRECTION, LE JUGEMENT FINAL ET L'ETERNITE

Nous croyons que tous les morts ressusciteront, les justes et les injustes. Nous croyons au jugement final. Ceux qui auront persévéré dans l'incrédulité subiront consciemment le châtement éternel qu'ils auront mérité, et en vertu de la grâce qu'ils auront acceptée par la foi, les rachetés jouiront d'une gloire éternelle dans la présence de leur Sauveur.

4. STATUTS DE L'ASSOCIATION CULTUELLE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE ÉVANGÉLIQUE DE LA GARENNE COLOMBES

Texte des statuts votés à l'Assemblée Générale Constitutive du 25 janvier 2008.

Dernière modification, le 11 mars 2011

Article 1 : Titre de l'Association

Une Association culturelle est fondée conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et de la loi du 9 décembre 1905. Elle prend pour titre « ÉGLISE PROTESTANTE ÉVANGÉLIQUE DE LA GARENNE-COLOMBES »

Article 2 : Objet de l'Association

L'Association a pour objet d'assurer la célébration du culte protestant évangélique conformément aux principes indiqués dans la Confession de Foi, les Statuts et le Règlement Intérieur, et de pourvoir en tout ou en partie aux frais et besoins de ce culte. L'Association s'interdit tout but, toute action, toute discussion politiques.

Article 3 : Durée de l'Association

Sa durée est illimitée.

Article 4 : Siège social et circonscription

La circonscription comprend, en principe, l'Ile de France, mais s'étend à tout le territoire occupé par ses membres. Son siège est sis à La Garenne-Colombes 92250, 21 rue Médéric. Ce siège pourra être transféré ailleurs par décision du Conseil d'Administration de l'Association.

Article 5 : Composition de l'Association

L'Association se compose au moins de 25 membres majeurs ou mineurs, ces derniers autorisés par qui de droit, domiciliés ou résidant dans la circonscription. Pour être membre de l'Association, il faut être majeur ou mineur (ce dernier n'aura pas pendant sa minorité de pouvoir décisionnel mais seulement consultatif), accepter sans réserves la Confession de Foi annexée aux statuts et adhérer aux Statuts et au Règlement Intérieur de l'Association, payer une cotisation annuelle dont le montant sera fixé par chacun selon ses moyens à partir de 10 euros et au dessus, être admis par vote de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. En cas de refus de l'Assemblée Générale, celle-ci n'est pas tenue d'en faire connaître les raisons.

Article 6 : Perte de la qualité de membres et réadmission

La qualité de membre se perd par : a) Décès, b) Transfert, c) Démission, d) Radiation.

Le Conseil d'Administration pourra proposer à l'Assemblée Générale la radiation de tout membre qui cesserait de se conformer aux statuts, ou dont la foi et la vie seraient en désaccord avec la Confession de Foi ou le Règlement Intérieur - le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications au Conseil d'Eglise.

Le Conseil d'Administration pourra proposer à l'Assemblée Générale la radiation de tout membre qui cesserait de participer à la vie de l'Association pendant une année. Toute personne ayant cessé d'être membre, peut le redevenir à sa demande, sur avis favorable du Conseil d'Eglise, par un vote de l'Assemblée Générale.

Article 7 : Ressources de l'Association

Les ressources de l'Association se composent des cotisations des membres, du produit des quêtes et des collectes pour les frais du culte, des dons manuels et autres recettes prévues par la loi, ainsi que des donations et legs, ces derniers soumis à l'autorisation administrative et fiscale.

Article 8 : Conseil d'Administration

L'association est gérée par un Conseil d'Administration d'au moins trois membres issus du Conseil d'Église défini dans le règlement intérieur (article 15) élu ou révoqué par l'Assemblée Générale, à bulletin secret, à la majorité simple des membres présents. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président, un Secrétaire, un Trésorier qui forment le bureau et éventuellement un Vice-président, un Secrétaire et un Trésorier adjoint.

Le bureau est élu pour deux ans et peut être reconduit dans ses fonctions.

Article 9 : Bureau du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou sur la demande de la moitié de ses membres aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'Association. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des membres présents. La voix du Président est prépondérante en cas de partage égal des voix. Il sera tenu procès-verbal des séances.

Article 10 : Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement et au développement de l'Association. Il est investi des pouvoirs suivants qui sont indicatifs et non limitatifs :

- a. Il veille à ce que l'Association ne dévie pas de son but
- b. Il convoque les Assemblées Générales dont il prépare l'ordre du jour et dont il exécute les décisions.
- c. Il propose à l'Assemblée Générale l'admission ou la radiation des membres.
- d. Il a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'Association et la représenter au regard des tiers.
- e. Dans le cadre du budget voté par l'Assemblée Il prend à bail et entretient les édifices religieux ; il fixe toutes les dépenses d'administration, perçoit les cotisations et rétributions de toutes natures, et détermine les placements des fonds disponibles ; il représente l'Association devant les Tribunaux, tant en demandant qu'en défendant. Il arrête les comptes annuels, délibère et statue sur les propositions à faire à l'Assemblée Générale.
- f. Il ne peut ni acheter, ni emprunter, ni consentir d'hypothèques, ni vendre les biens immobiliers appartenant à l'Association sans l'accord de l'Assemblée Générale des membres.
- g. Il peut pour une ou plusieurs affaires déterminées, déléguer ses pouvoirs soit à un autre membre du Conseil d'Administration, soit à telle personne qui bon lui semblera.

Article 11 : Finances

Le Conseil d'Administration présente à l'approbation de l'Assemblée Générale le compte financier de l'exercice clos. Il dresse le budget de la nouvelle année et le soumet au vote de l'Assemblée Générale. L'exercice financier commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 12 : Représentation légale auprès des tiers

Le Président ou tout autre membre délégué par le Conseil d'Administration représente en justice l'Association. Il signe valablement tous actes sous seings privés et authentiques. Il est chargé de remplir toutes les formalités administratives édictées par les lois et règlements. Le Conseil d'Administration peut, en outre, par un mandat spécial pour une ou plusieurs affaires déterminées, déléguer ses pouvoirs à telle personne qui bon lui semblera.

Article 13 : Responsabilité financière

Le patrimoine de l'Association répond seul des engagements contractés ; aucun membre du Conseil d'Administration de l'Association ne peut en être tenu comme personnellement responsable.

Article 14 : Assemblée Générale

- a. L'Assemblée Générale des membres de l'Association se réunit chaque année dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice. Elle a en outre l'obligation de se réunir en Assemblée Extraordinaire toutes les fois que le Conseil d'Administration juge nécessaire de la convoquer ou sur demande par lettre ou pétition signé par la moitié des membres inscrits de l'Association.
- b. Les membres sont convoqués par le Conseil d'Administration au moyen d'annonces, faites trois semaines à l'avance aux réunions habituelles de l'Assemblée ou par convocations individuelles remises à tous les membres de l'Association au moins 15 jours à l'avance.
- c. L'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins des membres inscrits est présente. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale sera convoquée dans un délai minimum de 15 jours et cette seconde Assemblée Générale pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions seront prises à la majorité des membres présents.
- d. L'assemblée Générale entend, discute et approuve les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice à venir.
- e. Elle admet les nouveaux membres de l'Association et confirme les radiations prononcées par le Conseil d'Eglise.
- f. Elle élit le pasteur, les membres du Conseil d'Eglise, les membres du Conseil d'Administration et pourvoit au remplacement des membres du Conseil d'Eglise et du Conseil d'Administration selon les besoins et dans les conditions indiquées au règlement intérieur.
- g. Elle se prononce sur toutes les questions portées à l'ordre du jour par le Conseil d'Administration. Tout vote peut être demandé à scrutin secret par seulement une personne.
- h. Elle autorise ou non le Conseil d'Administration à acquérir, emprunter, hypothéquer, et vendre les biens immobiliers appartenant à l'Association.

- i. Tout membre de l'Association a le droit de faire une proposition concernant l'Association. Cette proposition est examinée par le Conseil d'Administration et portée à leur discrétion à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale suivante.

Article 15 : Conseil d'Église

Afin de veiller au bon fonctionnement de l'association, les anciens, assistés des diacres, assurent l'orientation spirituelle, doctrinale et stratégique de l'église. Leur nomination, leur fonction et leur régime sont définis dans le Règlement Intérieur. Ensemble les anciens et les diacres constituent le Conseil d'Eglise.

Article 16 : Règlement Intérieur

Un Règlement Intérieur est établi par le Conseil d'Administration qui le fait approuver par l'Assemblée Générale. Il est destiné à fixer les divers points non prévus aux Statuts et notamment l'élection des Pasteurs, anciens, diacres et autres.

Article 17 : Modifications des Statuts

Les Statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale convoquée spécialement à cet effet. La convocation doit porter l'énoncé du texte à modifier. Toute proposition de modification aux statuts doit être adressée par la poste ou remise en main propre sous forme de convocations individuelles aux membres de l'Association au moins 20 jours avant l'Assemblée Générale dans laquelle elle sera discutée.

Elle doit être adoptée par la majorité des deux tiers au moins des membres présents. L'assemblée ne pourra être valable que si la moitié au moins des membres inscrits est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale sera convoquée dans les 15 jours. Dans ce cas, les décisions seront adoptées à la majorité des deux tiers, quel que soit le nombre des présents.

Article 18 : Dissolution de l'Association

En cas de dissolution volontaire de l'Association, l'Assemblée Générale désignera un ou plusieurs liquidateurs des biens de l'Association dont elle déterminera les pouvoirs, et les biens mobiliers et immobiliers lui appartenant seront attribués à une Association culturelle ou Union d'Associations culturelles adoptant une position doctrinale similaire.

5. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE PROTESTANTE ÉVANGÉLIQUE DE LA GARENNE-COLOMBES

Préambule

Pour permettre un fonctionnement efficace, toute organisation a besoin de structures et donc d'un "règlement intérieur". Il précise certaines procédures et donne quelques cahiers des charges qui ne peuvent être mentionnés dans les statuts de l'association.

De plus, une Église locale doit se situer par rapport au monde chrétien et évangélique. Elle doit fixer des paramètres doctrinaux pour faciliter une unité d'enseignement et d'action.

C'est la Parole de Dieu qui doit éclairer les articles du Règlement et les enrichir quand il le faut. Pour toute question non traitée, l'Eglise doit s'efforcer de trouver une solution qui l'édifie, en cherchant la volonté de Dieu par un enseignement approprié.

ARTICLE 1. L'EGLISE

L'ÉGLISE PROTESTANTE ÉVANGÉLIQUE DE LA GARENNE COLOMBES se compose uniquement de croyants baptisés ayant préalablement confessé leur foi.

La vocation de l'Eglise doit être conforme à la volonté de Dieu qui est enseignée dans sa Parole - la Bible. Cette vocation s'exerce notamment :

7. Envers Dieu par l'écoute et par la mise en pratique de sa Parole afin de vivre une vie qui l'adore et qui l'honore dans tous ces aspects;
8. Envers les frères et les sœurs, par l'édification, l'intercession et la communion fraternelle;
9. Envers le monde, par l'amour du prochain en général et par le témoignage, l'évangélisation en particulier.

ARTICLE 2. LES MEMBRES

L'Église reconnaît comme membres tous ceux qui confessent Jésus Christ comme Seigneur et Sauveur et qui s'efforcent de conformer leur vie à la volonté de Dieu exprimée dans la Bible.

- a) Conditions pour être membre :
 - i) Faire une profession de la Seigneurie de Jésus-Christ et prendre l'engagement de conformer sa vie à la volonté divine. En particulier, répondre positivement et sincèrement aux questions suivantes¹ :

1. Reconnaissez-vous que vous êtes pécheur/pécheresse devant Dieu, et que, sans sa grâce souveraine, vous êtes sans espoir et méritez sa condamnation ?

¹ Ces cinq questions ont été traduites et légèrement adaptées du "The Book of Church Order of the Presbyterian Church in America. Avec permission du "Office of the Stated Clerk of the General Assembly of the Presbyterian Church in America (2018 Reprint)".

2. Croyez-vous que le Seigneur Jésus-Christ est le Fils de Dieu et le seul Sauveur, et vous confiez-vous en lui seul pour être sauvé(e) comme il vous l'offre dans l'Évangile ?

3. Vous engagez-vous à vous efforcer désormais de vivre en disciple de Christ selon la Parole de Dieu, dans l'humble dépendance de la grâce du Saint-Esprit ?

4. Vous engagez-vous à soutenir l'Église dans son service et sa mission et d'y œuvrer du mieux que vous le pourrez ?

5. Acceptez-vous de vous soumettre à la gouvernance et à la discipline de l'Église, et vous engagez-vous à faire tout votre possible pour contribuer à la pureté et à l'unité de celle-ci ?

- ii) Donner des signes de cet engagement dans sa vie.
- iii) Avoir été baptisé, normalement par immersion, à un âge qui permet de comprendre la signification de cet acte.
- iv) Lire et accepter la Confession de Foi, les Statuts de l'Association ainsi que le Règlement Intérieur qui lui seront remis à l'avance pour examen.
- v) Un candidat venant d'une autre église doit remplir les mêmes conditions ci-dessus et produire, de préférence, une lettre de transfert de son église d'origine.

b) Procédure d'admission en tant que membre:

- i) Chaque personne qui désire devenir membre formule une demande auprès du Conseil d'Église.
- ii) Celui-ci vérifie, dans chaque cas, si les conditions sont remplies.
- a) La décision d'admission comme membre est proposée par le Conseil d'Église lors de l'Assemblée Générale suivante. Avant de se prononcer, l'Eglise a eu connaissance de la liste des membres proposés et a entendu le témoignage de chacun des futurs membres.
- b) La décision est prise par l'Assemblée générale à scrutin secret à la majorité simple des membres présents.
- iii) Sont admis à la Sainte Cène toutes les personnes baptisées de l'Eglise, ainsi que les personnes de passage prenant habituellement la Sainte Cène dans leurs églises. Le Conseil d'Église peut interdire à un membre vivant de manière scandaleuse la participation à la Sainte Cène, mais doit le notifier à l'Eglise lors de la prochaine Assemblée Générale (1 Co. 11.17-29).

ARTICLE 3. DEVOIRS

- a) Participer à la vie et au témoignage de l'Eglise. Assister autant que possible aux différentes réunions pour son édification spirituelle (Hé 10.24).
- b) Chercher à utiliser ses dons pour « le bien commun » (Ro 12; I Co 12,13,14; Ep 4; Mt 24,45; 25,30 etc.).
- c) Participer financièrement à l'œuvre avec joie et sans contrainte (I Co 16,2).

- d) Vivre dans la loyauté envers les membres de l'Eglise et s'abstenir de toute médisance.
- e) Accepter la responsabilité spirituelle des dirigeants de l'Eglise et reconnaître leur ministère de « paître le troupeau » et, si besoin est, d'exercer la discipline (Hé 13,17).

ARTICLE 4. DEMISSIONS ET RADIATIONS

- a) La qualité de membre actif peut se perdre :
 - i) en envoyant à l'Eglise une lettre de démission.
 - ii) par suite de décès
 - iii) en demandant à l'Eglise une lettre de congé honorable pour une autre Église.
 - iv) en se désintéressant manifestement de la vie de l'Eglise pendant plus d'un an.
 - v) en ayant une vie non-conforme à l'enseignement de la Bible.
- b) Ces démissions ou radiations, présentées par le Conseil d'Église qui aura, le cas échéant, fait toutes les démarches possibles pour les éviter, sont prononcées par une assemblée générale ordinaire de l'Eglise. Toute mesure disciplinaire sera conforme aux attitudes et démarches prescrites dans la Bible p.ex. Mt 5,23; 18,15-18; I Co 5,9-13; Gal 6,1 etc.).
- c) La décision de radiation est prise à scrutin secret à la majorité simple des membres présents.

ARTICLE 5. MEMBRES ASSOCIES

Les candidats âgés de moins de 18 ans peuvent être « membres associés » de l'Eglise en remplissant les mêmes conditions que les membres actifs. Toutefois, n'étant pas membres actifs, ils ne peuvent voter.

ARTICLE 6. READMISSION

Toute personne ayant cessé d'être membre peut le redevenir sur sa demande, sur avis favorable du Conseil d'Église, par un vote de l'Eglise dans les conditions prévues à l'article 2.

ARTICLE 7. LES DIVERSES CHARGES DANS L'EGLISE LOCALE

Introduction

Tous les membres de l'Eglise locale doivent servir le Seigneur selon leurs dons particuliers (I Pi 4,10-11). Néanmoins, « Dieu n'est pas un Dieu de désordre » (I Co 14,33). Le Nouveau Testament prescrit deux fonctions pour assumer la bonne marche de l'Eglise :

- i) Ancien (I Tm 3,1-7) ;
- ii) Diacre (I Tm 3,8-13).

L'*Ancien* fait fonction d'*évêque* (surveillant) et accomplit le travail du *pasteur* (berger) (I Pi.5.1-4 ; Tt. 1.5-7; Ac 20.17-18). L'usage biblique ne fait pas de différence entre un ancien, un évêque (surveillant) ou un pasteur (berger).

- a) Les qualifications des Anciens
Selon les qualifications détaillées dans I Tm 3,1-7, Tt 1,5-9, I Pi 5,1-4, l'ancien doit manifester certaines qualifications :

- d) spirituelles
 - di) personnelles
 - dii) familiales
 - diii) sociales
 - div) propres au ministère, notamment la capacité d'enseigner la parole et de réfuter l'erreur
 - dv) la fonction de l'ancien est réservée aux hommes uniquement.
- b) Les qualifications des Diares
- i) Comme pour l'Ancien, le Diacre doit démontrer des qualifications morales, spirituelles et familiales et doit particulièrement manifester un esprit de service. Toutefois trois conditions requises pour l'Ancien ne le sont pas pour le Diacre : l'hospitalité, la capacité d'enseignement, l'ancienneté de conversion.
 - ii) Une femme peut être diaconesse (Rom 16,1).
- c) Les fonctions d'Ancien et de Diacre (voir les textes bibliques précédents):
- i) Ancien:
 - l'enseignement, l'exhortation, et la prière ;
 - surveiller et conduire l'Eglise;
 - prendre soin de l'Eglise;
 - ii) Diacre:
 - assister (soulager) les anciens (Ac 6,1-6);
 - s'occuper des tâches pratiques;
 - accomplir une action spirituelle.
- c) Les Anciens sont nommés par l'Église sur proposition du Conseil des Anciens à scrutin secret, à la majorité des 3/4 des suffrages exprimés. Les anciens sont nommés pour une durée de sept ans renouvelable.
- e) Les Diares sont nommés par l'Église sur proposition du Conseil des Anciens à scrutin secret, à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés. Les diares sont nommés pour accomplir une tâche qui sera précisée en assemblée générale. Un diacre cesse d'être diacre s'il est relevé de l'exercice de cette tâche par le Conseil des Anciens ou l'assemblée générale ou s'il décide lui-même de mettre volontairement fin à l'exercice de cette tâche de service. Les diares sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable. Les anciens peuvent exiger un temps de formation ou d'essai.
- f) L'Église est dirigée par un Conseil d'Église composé des Anciens qui sont assistés à titre consultatif par des Diares. Les Anciens se réunissent également régulièrement entre eux en Conseil des Anciens.
- g) Le Conseil des Anciens et le Conseil d'Église peuvent à tout moment inviter à ses délibérations d'autres membres de l'Église ou même des personnes extérieures à l'Association. Ces personnes sont tenues aux mêmes obligations de discrétion que les membres du Conseil d'Église. Elles n'ont pas de voix délibérative.

ARTICLE 8. LE(S) PASTEUR(S)

- a) Le pasteur est le titre donné à un ancien spécialement mis à part parmi les anciens pour remplir le ministère de la parole.
 - i) Cela signifie qu'il devra enseigner, paître, nourrir, veiller, soigner, diriger le troupeau. Il fera un travail d'enseignement, de visites, d'encouragement, de conseil, d'exhortation, etc. (1 Pi 5, 1-5 ; Ac 20,28)
 - ii) Le pasteur sera un enseignant (Eph 4,12). Il est donc souhaitable qu'il ait une formation appropriée.
 - iii) Il travaille en équipe avec les autres Anciens et avec les Diacres.
 - iv) Plusieurs pasteurs pourront être appelés selon les besoins de l'Eglise.

- b) Le pasteur peut être choisi à l'extérieur de l'Eglise locale, il devra :
 - i) Accepter, sans réserves, la Confession de Foi, les Statuts et le Règlement Intérieur.
 - ii) Fournir une recommandation écrite de deux ou trois responsables dans l'œuvre de Dieu, dignes de confiance.
 - iii) Être suffisamment connu par le Conseil d'Église pour qu'il puisse le recommander à l'Assemblée.

- c) Le pasteur peut devenir membre du Conseil d'Administration de l'Association et ancien parmi les autres anciens.

- d) Le pasteur doit, de préférence, être dégagé de toute activité professionnelle pour se donner complètement au service du Seigneur. S'il est employé par l'Eglise il est rémunéré convenablement. Un contrat de travail et un cahier des charges sont établis.

- e) Le pasteur exerce pendant un an probatoire et ensuite est renouvelé dans ses fonctions, comme les autres anciens, tous les sept ans.

- a. En cas de démission, le pasteur donne un préavis de six mois à l'Eglise.

ARTICLE 9. DEROULEMENT DES ASSEMBLEES GENERALES

- a) Président de séance. Le président de séance est désigné parmi les Anciens de l'Eglise par le Conseil d'Église.

Il a pour charge de :

- faire respecter le règlement intérieur
- favoriser les débats en attribuant la parole tour à tour, dans l'ordre et la discipline
- veiller à la régularité des votes
- effectuer la préparation matérielle de l'Assemblée Générale

- b) Secrétaire de séance. Le président de séance soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale un secrétaire de séance pris parmi ses membres.

Il a pour charge :

- élaborer le procès-verbal de l'Assemblée Générale
- transcrire les décisions de l'Assemblée Générale
- diffuser le procès-verbal

- c) Assesseurs. Le président de séance soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale deux assesseurs parmi ses membres.

Ils sont chargés du dépouillement des votes.

- d) Gestion des conflits. Le Conseil d'Église est solidaire des décisions de l'Assemblée Générale. En cas de non respect d'une décision, le Conseil d'Église devra fournir des explications à l'Assemblée Générale qui les acceptera ou les refusera par vote à bulletin secret.
- e) Vote à scrutin secret. Tout vote peut être demandé à scrutin secret par seulement une personne.

ARTICLE 10. LE MARIAGE

Le mariage est l'union exclusive d'un homme et d'une femme reconnue publiquement par la société. En France cet acte légal a lieu à la mairie.

Lors de la cérémonie religieuse, le couple demande la bénédiction divine sur l'union qui a déjà été prononcée à la mairie. L'Église protestante évangélique de la Garenne Colombes en acceptant que la cérémonie se fasse dans ses locaux cautionne cette recherche de la bénédiction de Dieu.

Les exigences de l'Eglise : ...

- a) L'homme et la femme doivent tous les deux être convertis à Jésus Christ et être en règle avec Dieu.
 - i) L'Église ne fait pas une cérémonie religieuse pour des personnes qui n'ont pas mis leur foi en Christ.
 - ii) L'Église ne fait pas une cérémonie religieuse pour un couple chez lequel un seul des conjoints a fait profession de foi en Christ.

ARTICLE 11. MODIFICATIONS

Toute proposition de modification du présent règlement doit parvenir, par avis individuel, aux membres de l'Eglise au moins 15 jours avant l'Assemblée Générale dans laquelle elle sera discutée. Elle doit être adoptée par la majorité $\frac{2}{3}$ au moins de voix présentes, et comprenant plus de la moitié des membres inscrits.

CONCLUSION

Ce règlement de l'Association ne doit pas être considéré comme celui d'une assemblée parlementaire, bien qu'il y ressemble souvent. L'Église est en effet une société spirituelle d'ordre miraculeux : elle reçoit ses ordres de son chef Jésus-Christ. Il ne s'agit pas pour les membres d'exprimer leur choix personnel, mais de connaître la volonté de Dieu. Les élus ne sont pas des délégués de l'assemblée mais des serviteurs de Christ revêtus par l'Esprit de dons particuliers. Avant toute décision, l'Eglise doit chercher, dans la prière, la volonté de Dieu. Il

ne faut pas déduire de cette vérité que la minorité est en dehors du plan de Dieu. Pour certaines questions, Dieu peut désirer qu'une minorité prodigue à la majorité des conseils de prudence. Ainsi, même un vote non unanime ne doit pas diviser l'assemblée dont l'unité miraculeuse doit rester intacte.

6. SOINS PASTORAUX

Venez écouter la Parole, mettons la Parole dans nos cœurs

Le témoignage de la Bible, ce qu'elle dit d'elle-même, est qu'elle est puissante et transformatrice (par ex. 2 Timothée 3,16). Puisque la Bible est la Parole de Dieu, lorsqu'elle est lue et entendue, c'est la voix du Dieu-Berger qui est entendue. Cette voix nous conduit à nous détourner de ce qui est contraire à Dieu et ce qui nous fait du mal et à mettre notre foi en Jésus-Christ pour être transformés en son image par la puissance du Saint-Esprit. Le but de tous soins pastoraux est en effet d'aider chacun à grandir en maturité chrétienne pour mieux ressembler à Jésus-Christ (Colossiens 1,28). Par l'enseignement de l'église – les prédications du dimanche matin, le ministère de l'école du dimanche, les études du jeudi soir, etc., nous nous mettons à l'écoute de la voix du Dieu-Berger qui veut nous faire du bien et nous conduire sur les sentiers de la vie, la justice et la sainteté. Ce ministère du dimanche matin et en petits groupes en semaine est le ministère pastoral principal de l'église et vise à aider chacun à grandir en Jésus-Christ et à se réjouir en lui. Profitez au maximum de ces moments pour grandir dans votre connaissance de Dieu.

Parlons-nous les uns aux autres de l'Évangile de la grâce de Dieu en Jésus-Christ

Mais le ministère pastoral de la Parole ne s'arrête surtout pas à la fin du message du dimanche matin ou à la fin de l'étude biblique du jeudi soir. L'apôtre Paul dans Éphésiens 4,11-16 nous montre que cet enseignement biblique vise à équiper tous les membres de l'église à être des serviteurs les uns les autres et que c'est par ce service mutuel que nous grandissons en maturité en Jésus-Christ. L'apôtre donne un exemple vital de ce service en nous enseignant que nous sommes tous appelés, quels que soient nos dons spirituels, « à dire la vérité dans l'amour les uns aux autres », c'est-à-dire à parler les uns aux autres des implications et des applications de l'évangile de la grâce de Dieu en Jésus-Christ. C'est ainsi que nous pouvons faire réverbérer le ministère de la Parole et aider chacun à s'en approprier de manière personnelle. Nous pouvons faire cela en parlant les uns aux autres du message du dimanche matin, en partageant des leçons apprises de la Parole, en nous écoutant les uns les autres avec patience et amour et en priant les uns pour les autres. Il s'agit de mettre la Parole dans nos cœurs, sur nos lèvres et au cœur de notre communauté chrétienne. Une communauté qui manifeste ainsi l'amour de Christ en paroles et en actes sera une communauté de foi,

d'espérance et d'amour.

Venez parler avec l'équipe pastorale

Le ministère pastoral du pasteur et de l'équipe pastorale ne se limite pas à l'enseignement magistral du dimanche matin et du jeudi soir, mais nous sommes disponibles pour vous rencontrer personnellement lorsque vous avez une question spécifique, un problème particulier ou un défi spirituel difficile. N'hésitez pas à prendre contact avec un des anciens et nous fixerons avec vous un rendez-vous pour vous écouter, parler ensemble, partager la Parole et prier. En fonction de vos besoins, nous réfléchirons ensemble avec vous à un parcours de soins plus spécifique avec le pasteur ou avec un conseiller en relation d'aide biblique du même sexe.

7. LES HOMMES ET LES FEMMES DANS L'ÉGLISE

L'enseignement de la Bible au sujet des hommes et des femmes est une véritable bonne nouvelle et même s'il va par endroits à l'encontre des nouvelles normes de notre société occidentale il est à chérir et à vivre d'un coeur joyeux et humble.

Les hommes et les femmes sont d'une valeur égale devant Dieu

L'homme et la femme sont d'une valeur égale devant Dieu, tous les deux étant créés en image de Dieu. Dieu leur a confié la tâche et la responsabilité de gérer sa création ensemble. En conséquence, tous sexisme et machisme n'ont pas lieu d'être et déplaisent profondément à notre Créateur.

Dans sa grâce, Dieu a donné des rôles distincts et complémentaires aux hommes et aux femmes

Dieu qui est un seul Dieu en trois personnes — Père, Fils et Saint-Esprit — nous a créés avec à la fois l'unité et la diversité. Dieu a créé l'homme et la femme pour être distincts et complémentaires dans leurs rôles respectifs. Ces rôles distincts et complémentaires ne sont en rien liberticides, mais une bonne nouvelle libératrice qui nous permet de vivre ensemble d'une manière qui l'honore selon l'intention du Créateur qui nous aime et qui veut notre bien et notre protection.

La différenciation sexuée se manifeste dans des rôles différents au sein du mariage et de l'église. Voici deux citations qui résument l'enseignement de la Bible à ce propos.

Dans le mariage « Le mari doit aimer sa femme comme Christ a aimé l'Église. Il a la responsabilité divine de pourvoir aux besoins de sa famille, de la protéger et de la diriger. La femme se soumet gracieusement au leadership serviable de son mari comme l'Église se soumet volontairement à Christ son chef. La femme, créée à l'image de Dieu comme son mari, donc, égale à lui, a la responsabilité que Dieu lui donne de respecter son mari et de servir comme son aide dans la gérance du foyer et l'éducation de la génération suivante. » (1)

« Au sein de l'Église, les hommes et les femmes ont la même position devant Dieu en tant

qu'héritiers de la foi et membres du corps de Christ, bénéficiant également dans la distribution des dons spirituels selon les ministères que Dieu a voulu qu'ils exercent. Un modèle de base d'ordre fonctionnel existe dans l'Église où certains hommes (pasteurs/anciens) sont choisis pour assumer l'enseignement et la direction. Les hommes qui n'ont pas été choisis pour exercer un tel ministère, ainsi que les femmes de l'assemblée, doivent respecter et honorer le leadership. » (2)

Cette dernière citation résume bien la pratique de l'Église de La Garenne-Colombes et l'organisation de l'église telle qu'elle est décrite dans notre règlement intérieur (article 7). Pour en savoir plus, vous pouvez lire [cette politique](#) d'une association baptiste soeur au Québec ou lire notre propre [règlement intérieur](#) (article 7).

(1) The Baptist Faith and Message, 14 juin 2000

(2) Association d'églises baptistes évangéliques au Québec (AEBEQ), Rôle de la femme dans le leadership pastoral

D'autres ressources (vous pouvez cliquer sur ces liens)

[Le règlement intérieur de l'Église de La Garenne-Colombes](#)

[Réflexions sur le ministère féminin \(L'Église évangélique des frères de la grâce, Lyon-Villeurbanne\)](#)

[Rôle de la femme dans le leadership pastoral \(Association d'églises baptistes évangéliques au Québec\)](#)

Ephésiens 5,22-33 - Le mariage : une métaphore de l'Évangile lui-même, Trevor Harris, 17 juillet 2011, [pdf](#) / [mp3](#)

[La déclaration de Danvers \(1987\)](#)

[Égaux, mais différents \(A. Strauch\)](#)

[Vivre dans un monde créé \(Lydia Jaeger\)](#)

[Jeune homme rencontre jeune fille \(J. Harris\)](#)

[Tu veux ma main, mais veux-tu mon cœur ? Ce que La Bible sur les fréquentations amoureuses \(R. & S. Philips\)](#)

[Homme de Dieu, exerce-toi à la piété \(K.R. Hughes\)](#)

En famille avec Dieu (R. Harrison)

8. QU'EST-CE QUE L'EVANGILE ?

Pourquoi Dieu nous a-t-il créés ?

C'est Dieu qui a créé tout l'univers et il nous a créés. Il nous aime et nous lui appartenons. Il nous a créés pour que nous le connaissions et pour que nous l'aimions. Il nous a créés pour que nous reflétions dans cette création son règne bienveillant par notre obéissance.

Mais qu'est-ce qui cloche ?

L'humanité a préféré suivre sa propre voie. Elle a rejeté le règne bienveillant de son Créateur en rejetant sa parole (le péché). Loin d'obtenir la liberté souhaitée, nous sommes devenus des esclaves à notre désobéissance déshumanisante. Notre rébellion nous avilit et nous fait du mal. Les conséquences de notre choix sont évidentes et désastreuses : la haine, la peur, la jalousie, etc. Mais la conséquence la plus désastreuse a été notre condamnation par Dieu. La Bible nous dit que « le salaire du péché est la mort. » (Romains 6,23) Nous avons été éloignés de notre Créateur bienveillant. Nous sommes voués à la mort physique et éternelle, loin de sa présence bienfaisante. La peur et l'insécurité ont gagné nos cœurs et nous savons que nous ne sommes plus acceptables à ses yeux. Cette peur et cette insécurité ont donné lieu aux religions humaines. Tant bien que mal, nous essayons de nous rendre acceptables aux yeux de Dieu, mais sans succès.

Pourquoi Jésus ? Qu'a-t-il fait ?

Dans son amour, Dieu ne s'est pas contenté de cette situation. Pour notre bien et pour démontrer à tous la grandeur de sa générosité, il a envoyé son Fils, Dieu devenu homme, pour vivre comme nous aurions vécu - dans l'obéissance joyeuse et fidèle - et pour prendre sur lui la condamnation que nos fautes méritent. Il y a 2000 ans en Israël, sous l'occupation romaine, Jésus, le Fils de Dieu, a donné sa vie pour sauver un peuple pour Dieu. Il a été le sacrifice qui satisfait pleinement la justice de Dieu. Sa résurrection physique d'entre les morts, attestée de nombreux témoins, a été le signe de l'approbation de Dieu. Dieu a accepté son sacrifice et il lui a rendu justice, à lui, l'innocent, en le ressuscitant d'entre les morts. Dieu a fait de lui le Seigneur de l'univers. Celui qui a l'autorité de juger chacun de nous et celui qui peut nous sauver de ce jugement.

Comment faut-il y répondre ?

Dieu nous demande de nous détourner de notre rébellion à son égard, à savoir nous détourner de cette vie où nous vivons comme s'il n'existait pas, comme si nous étions le chef de notre univers et à mettre toute notre confiance en son Fils, celui qui a pris la juste condamnation de Dieu à la croix. Dieu nous demande de ne plus faire confiance à nos œuvres morales ou religieuses pour être acceptables à ses yeux, mais à faire confiance à la toute suffisance de ce que Jésus a accompli à la croix. Quand nous mettons notre confiance en Jésus, Dieu nous unit à Jésus et il nous donne la vie juste de Jésus-Christ (sa vie parfaite et sa mort sacrificielle qui satisfait la justice divine). Il y a un échange : Christ prend notre péché sur lui et nous recevons Christ, sa vie parfaite et sa mort sacrificielle. Par conséquent, Dieu peut également nous déclarer juste et en bons termes avec lui. Le sacrifice de Jésus est suffisant pour nous réconcilier à Dieu une bonne fois pour toutes et nous donner l'assurance que nous sommes à

tout jamais acceptables à ses yeux. Ce sacrifice est suffisant pour faire de nous ses enfants bien aimés.

Comment peut-on recevoir Christ ? Vous pouvez exprimer ce changement de cœur (ou repentance) et cette confiance (la foi) en vous adressant à Dieu dans la prière. Vous pouvez lui dire en vos propres mots que votre rébellion vous attriste et lui demander de vous aider par son Esprit à vivre désormais pour lui. Dites-lui dans la prière que votre confiance pour être acceptables à ses yeux n'est pas en vous-même, en vos œuvres morales ou religieuses, mais en Jésus seul. Remerciez-lui pour sa bonté et sa générosité à votre égard.

Cette foi ou confiance n'est pas quelque chose de privé, mais quelque chose à vivre en public. Dieu ne sauve pas que des individus, mais tout un peuple et ce peuple s'appelle l'Église. Nous exprimons notre repentance et notre foi de manière publique en Église par le baptême. Si vous vous êtes repenti et si votre confiance est en Jésus, demandez au pasteur ou à un des responsables de l'église le baptême. Ce baptême ne sauve pas, mais il est le signe public de votre repentance et foi et le signe que Dieu nous a donnés pour marquer le début de notre vie chrétienne. Ce signe déclare aux yeux de tous que désormais vous êtes au Seigneur Jésus et le Seigneur Jésus est à vous. Ce signe vous déclare qu'en Christ, nous avons véritablement l'espérance de la résurrection et de la vie éternelle avec Dieu.

Pour en savoir plus n'hésitez pas à en parler avec un des responsables de l'église ou pour une présentation un peu plus détaillée avec des textes bibliques à l'appui, [cliquez ici](#).

9. COMMENT GRANDIR DANS LA GRÂCE ? COMMENT S'ENRACINER EN CHRIST ?

Avez-vous mis votre confiance en Jésus-Christ ? L'avez-vous déclaré par le baptême, ce signe qui témoigne de l'oeuvre souveraine de Dieu dans votre vie ? Si oui, la prochaine question est celle de savoir comment grandir en Christ, comment grandir dans la grâce ?

une vie centrée sur Jésus

L'apôtre Paul a dit dans sa lettre à l'église de Colosse les mots suivants : « *Ainsi donc, **comme vous avez reçu le Seigneur Jésus-Christ, marchez en lui, étant enracinés et fondés en lui, et affermis par la foi, d'après les instructions qui vous ont été données, et abondez en actions de grâces.*** » (Colossiens 2,6-7) La vie chrétienne continue de la même manière qu'elle a commencée, à savoir par et en Jésus-Christ. Le parcours de la foi est marqué du début jusqu'à la fin par le désir de le connaître, de l'aimer, de trouver notre joie en lui et d'obéir à son enseignement. La vie chrétienne sera une vie marquée par la reconnaissance envers Dieu pour Jésus.

une vie nourrie de la Parole de Dieu

L'apôtre Pierre nous montre le comment de cette croissance en Jésus. Il l'explique ainsi : *Débarrassez-vous donc de toute méchanceté et toute ruse, de l'hypocrisie, de l'envie et toute médisance, 2 et comme des enfants nouveau-nés **désirez le lait pur de la parole.*** Ainsi, grâce à lui vous grandirez pour le salut, 3 si du moins vous avez goûté que le Seigneur est bon. » (1 Pierre 2,1-2) C'est la Parole, la Bible, qui est le carburant ou l'énergie alimentaire de la vie chrétienne. Comme Jésus lui a dit : *"L'homme ne vivra pas de pain seulement, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.* » (Matthieu 4,4)

Quelques recommandations d'ordre pratique

la vie d'église est primordiale ; l'écoute de la Parole doit être une prioritaire

Faites du culte de dimanche matin et si possible l'étude de la Parole en petits groupes votre grande priorité. Tout comme vous ratez rarement un repas, faites le choix de ne rater que rarement les réunions principales de l'église où vous recevrez ensemble avec vos frères et soeurs de la nourriture spirituelle, le lait pur de la Parole. Si votre assistance au culte n'est que sporadique, vous aurez bien du mal à grandir dans la grâce et à goûter semaine après semaine à la bonté du Seigneur. Ne vous affamez pas, mais consommez la Parole de Dieu sans limites. N'oubliez pas que vous pouvez vous abonner à notre podcast de prédications ou écouter en ligne toutes nos prédications.

L'annonce de la Parole ne se fait pas uniquement du haut de la chaire, mais, par l'Esprit, la Parole fait son travail au fur et à mesure que nous parlons les uns aux autres de l'évangile de la grâce (Éphésiens 4,16). Nous avons besoin de parler ensemble entre frères et soeurs de Jésus, de notre foi, de nos combats et de nos joies.

L'assistance au culte et aux études bibliques et l'implication en générale dans la vie de l'église sont primordiales parce que la foi ne se vit pas seule, mais dans la communauté chrétienne.

Nous avons besoin les uns des autres pour grandir en Christ. Nous avons besoin de l'encouragement et de l'exhortation mutuelles pour grandir dans la grâce. Nous avons besoin de partager nos vies pour nous entraider à appliquer l'évangile à toutes les situations de nos vies. Faites de la communion fraternelle une priorité dans votre vie.

l'étude de la bible en binôme

Il peut être très bénéfique pour votre croissance dans la grâce de lire la Bible avec quelqu'un d'autre et de prier ensemble. Pourquoi ne pas trouver un frère ou une sœur dans l'église qui peut lire un livre de la Bible avec vous et passez un moment dans la prière. Cela peut se faire une ou deux fois dans le mois. Ces moments seront une excellente occasion d'écouter Dieu parler dans sa Parole et de vous encourager mutuellement. De nature, nous sommes bien faibles et bien souvent nous avons besoin d'être redevables les uns envers les autres pour progresser dans la foi chrétienne et la sainteté chrétienne. Si vous ne savez pas qui demander, parlez-en avec le pasteur ou un des anciens qui seront ravis de vous mettre en relation avec quelqu'un.

La vie chrétienne est une vie de prière

Le chrétien, qui grâce à Christ a été réconcilié à son bon Père céleste, connaît la joie de pouvoir parler au Père au nom du Fils. Dans son Sermon sur la Montagne Jésus a placé pile-poil au centre le Nôtre Père, la prière qu'il nous a enseignée. Il l'a fait parce que notre relation avec notre Père est au centre de la vie dans le Royaume de Dieu et au centre de notre vie de disciple. Ceci étant dit, avouons-le, la prière n'est pas toujours simple. Écoutez les prières dites lors de nos rencontres du dimanche matin, nous essayons de prier d'une manière qui sert de modèle. Venez à la réunion de prière au début du mois. Priez avec un ami chrétien. C'est une très bonne pratique de lire la Parole avant de prier, de la méditer et ensuite de reprendre les idées du passage pour en parler avec votre bon Père céleste qui vous aime. Nous voyons dans le Nôtre Père des sujets tels que : l'honneur de Dieu lui-même, l'extension de son Royaume, nos besoins matériels quotidiens, notre besoin de pardon, notre besoin de protection physique et spirituelle. Plus nous faisons la connaissance de Dieu dans sa Parole, plus nous avons envie de lui parler et de tout lui remettre dans la prière.

la vie chrétienne est une vie de service

Avant d'aller à la croix, Jésus a donné un exemple puissant à ses disciples en lavant leurs pieds. Après avoir expliqué ce qu'il a fait, Jésus leur a dit : « *Si donc je vous ai lavé les pieds, moi, le Seigneur et le Maître, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres; car je vous ai donné un exemple, afin que vous fassiez comme je vous ai fait. En vérité, en vérité, je vous le dis, le serviteur n'est pas plus grand que son seigneur, ni l'apôtre plus grand que celui qui l'a envoyé. Si vous savez ces choses, vous êtes heureux, pourvu que vous les pratiquiez.* » (Jean 13,14-17) Le service est la voie du bonheur et donc de la croissance dans la grâce. Cherchez à servir vos frères et soeurs, d'abord en vous intéressant à eux, à leurs vies, à leurs combats, leurs joies. Parlez-en et priez pour eux. Ensuite, il y a de multiples manières de servir au sein de la communauté et en dehors de la communauté. Parlez en avec un ami chrétien, un responsable de groupe de quartier ou avec un des anciens et essayez de discerner quel serait le service en adéquation avec vos dons et vos désirs. Vous pouvez également consulter [cette page de notre site web d'église.](#)

Christ a fait de nous ses ambassadeurs

L'enseignement de l'église a pour but d'affermir notre foi pour que nous soyons en mesure de vivre pour notre Seigneur en tant qu'ambassadeurs dans la semaine au travail, à la maison et en société. Nous voulons vivre toute notre vie quel que soit notre métier ou notre situation sociale pour lui et nous voulons saisir les occasions que le Seigneur nous donne de parler de lui et de vivre d'une manière qui met en relief la beauté et l'intégrité de l'évangile. La vie chrétienne n'est pas que l'affaire du dimanche matin, nous la vivons tous les jours de la semaine. Notre foi s'affirme au fur et à mesure que nous l'exerçons et le témoignage est un des moyens que le Seigneur nous a donnés pour exercer notre foi. Pour vous exercer pourquoi ne pas lire plusieurs fois ces explications de l'évangile - [qu'est-ce que l'évangile ?](#) et [dieuetmoi.com](#)

Si vous voulez rencontre un responsable de l'église pour parler de comment vous pouvez faire des pas en avant dans votre maturité chrétienne, parlez en avec un des anciens ou votre responsable de groupe de quartier. Nous pourrions trouver quelqu'un dans l'église qui pourrait vous accompagner et vous aider à faire des pas en avant.

10. LA DISCIPLINE D'ÉGLISE

Le texte suivant (avec modifications ultérieures) est un message qui a été prêché à l'église de La Garenne-Colombes en janvier 2013 dans le cadre d'une série thématique sur l'église. Celui-ci était la troisième de trois messages. Il avait pour but de nous montrer que l'église par sa nature propre doit être une famille où l'amour de Dieu se voit dans la discipline formative et correctrice.

Texte principal : Éphésiens 4,11-16

11 C'est lui qui a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme bergers et enseignants. 12 Il l'a fait pour former les saints aux tâches du service en vue de l'édification du corps de Christ, 13 jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à la maturité de l'adulte, à la mesure de la stature parfaite de Christ. 14 Ainsi, nous ne serons plus de petits enfants, ballottés et emportés par tout vent de doctrine, par la ruse des hommes et leur habileté dans les manœuvres d'égarement. 15 Mais en disant la vérité dans l'amour, nous grandirons à tout point de vue vers celui qui est la tête, Christ. 16 C'est de lui que le corps tout entier, bien coordonné et solidement uni grâce aux articulations dont il est muni, tire sa croissance en fonction de l'activité qui convient à chacune de ses parties et s'édifie lui-même dans l'amour.

Texte principal : Matthieu 18,15-21

15 »Si ton frère a péché [contre toi], va et reprends-le seul à seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère. 16 Mais s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins. 17 S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Eglise; et s'il refuse aussi d'écouter l'Eglise, qu'il soit à tes yeux comme le membre d'un autre peuple et le collecteur d'impôts.

18 Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre aura été lié au ciel et tout ce que vous délierez sur la terre aura été délié au ciel. 19 »Je vous dis encore que si deux d'entre vous s'accordent sur la terre pour demander quoi que ce soit, cela leur sera accordé par mon Père céleste. 20 En effet, là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux.»

21 Alors Pierre s'approcha de Jésus et lui dit: «Seigneur, combien de fois pardonnerai-je à mon frère, lorsqu'il péchera contre moi? Est-ce que ce sera jusqu'à 7 fois?»22 Jésus lui dit: «Je ne te dis pas jusqu'à 7 fois, mais jusqu'à 70 fois 7 fois.

Introduction

Ce matin, nous terminons notre petite série au sujet de l'église.

Au début du mois de décembre, nous avons parlé de l'église comme **le peuple de Dieu**, un peuple qui écoute, qui accepte et qui obéit à la parole de Dieu.

Ensuite, nous avons parlé de l'église comme **le peuple de Jésus-Christ**, un peuple uni à lui par la foi, en lui et nous avons vu que ceci est tout le symbolisme du baptême. Le baptême représente cette union par la foi au Sauveur, mort et ressuscité pour nous.

Et la semaine dernière, nous avons parlé **de la cène, le repas du Seigneur**. C'est un repas qui nous aide à rester focaliser sur Jésus-Christ, à vivre de lui, de tous les bienfaits présents et éternels qui découlent de son sacrifice à la croix, cette mort qui a mis fin à la mort. Nous le prenons parce que nous sommes le peuple qui vit aujourd'hui de sa mort, cette mort qui a vaincu la mort.

Ce matin, j'aimerais terminer cette série en parlant de l'église comme **le temple du Saint-Esprit**. C'est une expression que nous trouvons dans les lettres de Paul aux Corinthiens (1 Co 3,16 et 2 Co 6,16). L'Esprit de Dieu a fait sa demeure parmi nous. Et si l'Esprit est parmi nous il y a des implications très importantes n'est-ce pas ?

L'Esprit de Dieu est un Esprit de sainteté. Il est parmi nous pour nous transformer par la connaissance de Dieu. Le sujet ce matin est un sujet classique même s'il est rarement abordé dans nos églises. C'est le sujet de la discipline d'église.

Ce sujet, la discipline d'église, n'est pas un sujet facile et il n'est certainement pas à la mode dans notre culture occidentale. L'idée qu'une église peut exercer la discipline ne passe pas comme une lettre à la poste n'est-ce pas ? C'est le propre de notre époque que personne n'aime l'ingérence des autres. On entend assez souvent des propos comme : « Je ne rends de comptes à personne ! » ; « Je suis comme ça, il faut m'accepter comme je suis ! » ; « Vous n'avez pas le droit de me juger ! » « Il ne faut pas culpabiliser les gens ! » Cette attitude indépendantiste s'infiltré dans nos églises aussi. Nous ne sommes pas à l'abri de cette attitude-là. Nous nous baignons dans cette culture occidentale et cette culture n'est que *in fine* l'expression de notre humanité pécheresse commune. Cette attitude est ancrée dans nos cœurs, dans notre vieille nature, qu'on le veuille ou non.

Mon but ce matin, c'est de nous encourager à avoir une autre attitude. Une attitude où nous fuyons toute hypocrisie, tout esprit de mépris ou de jalousie, tout esprit de critique, pour être une église, un temple du Saint-Esprit, où la discipline peut s'exercer de manière fraternelle pour le bien de chacun, pour l'amour de nos contemporains qui ont besoin de voir une église qui vit l'évangile, un évangile qui produit l'amour et la sainteté, et tout cela pour la gloire de Dieu, pour que son nom soit exalté pour ce qu'il est en train de faire chez nous.

Structure

Pour nous aider à voir clair ce matin, j'aimerais commencer en revenant aux principes de base et nous poser deux questions 1. Qu'est-ce qu'un chrétien et qu'est-ce qu'une église locale ? Et ensuite dans un 2e et 3e temps, nous nous pencherons sur ce que nous appelons 2. la discipline formative et 3. la discipline correctrice.

1. Qu'est-ce qu'un chrétien et qu'est-ce qu'une église locale ?

C'est tout notre travail des dernières semaine qui va porter du fruit maintenant !

Qu'est-ce qu'un chrétien ?

C'est une question de base n'est-ce pas ? Pour ceux qui y étaient, la semaine dernière nous avons entendus deux témoignages lors des baptêmes de Seheno et Keith. A un moment donné dans leurs vies, le Seigneur est intervenu par pure grâce. Ils ont entendu la parole de l'évangile et Dieu dans sa miséricorde a changé leurs cœurs par l'Esprit-Saint, c'est ce qu'on appelle la nouvelle naissance, et ils ont pu comprendre, accepter et croire sa parole. Dieu les a attiré à lui par son Esprit, par sa exprimée dans sa Parole. Ensuite, ils se sont repentis. Ils ont décidé de changer de cap, de ne plus vivre dans l'ignorance de Dieu, dans la rébellion à son égard, dans la désobéissance à ses voies et ils ont décidé de le suivre, de suivre Jésus, le Fils de Dieu, celui qui a porté leurs péchés sur la croix, celui en qui ils ont reçu le pardon et l'amour de Dieu, celui en qui, parce qu'il est ressuscité, ils ont l'espérance ferme de la vie éternelle. Ils ont décidé de suivre Jésus-Christ dans l'obéissance de la foi. Ils sont devenus des chrétiens, ceux qui portent le nom de Jésus-Christ.

Dans notre culture occidentale, nous sommes parfois un peu trop individualiste et nous oublions qu'en plaçant notre confiance en Jésus, nous sommes devenus des membres de l'église de Jésus-Christ. La foi chrétienne est la foi d'un peuple. Le peuple qui a mis sa foi en Jésus. Un chrétien qui décide de vivre sa foi seul n'a pas encore compris qu'en Jésus, le chrétien a une nouvelle famille. Nous verrons qu'il a besoin de cette famille pour vivre sa foi. Le baptême est le signe d'entrée dans ce peuple et la cène est le signe de l'appartenance continue à ce peuple.

Et l'église locale dans tout ça ?

L'église locale, une église dans une localité précise, est plus qu'un simple rassemblement de croyants, nous voyons ça dans notre texte principal, celui de Matthieu 18. Pourquoi ? Parce que Jésus a donné son autorité à son église. Nous le voyons au verset 18. L'église a une autorité déléguée par Jésus lui-même de lier et de délier, en bref d'exercer la discipline d'église. Le chapitre 16 dit quelque chose de semblable en parlant des clés du royaume (Matthieu 16,17-20).²

A l'église, Jésus a donné l'autorité d'exercer la discipline, c'est-à-dire de dire qui peut entrer dans cette réalité locale et qui peut y rester. Nous parlons ici de la réalité locale, des églises parsemées partout sur la surface de la terre. Nous ne parlons pas de la réalité céleste. Ce n'est pas l'église locale qui définit les critères, c'est la Bible qui définit ces choses.

Alors, qui peut entrer dans l'église locale ?

Tout chrétien authentique peut y entrer. Celui qui a mis sa foi en Jésus-Christ. Celui qui passe par les eaux du baptême, ces eaux qui symbolisent la foi en Jésus et aussi ce que Dieu promet à celui qui a la foi en son Fils. L'église exerce ses clés en donnant le baptême à ceux qui semblent donner une profession de foi authentique, et en le refusant à ceux qui ne semblent pas avoir mis leur foi en Jésus.

Qui peut rester dans l'église locale ?

² Je suis redevable sur ce point à Jonathan Leeman « Church Membership », Crossway

Le chrétien. Celui qui marche par la foi, qui persiste dans sa foi. L'église locale exerce les clés du royaume en donnant la cène, le repas du Seigneur, à tous les baptisés qui persistent, qui persévèrent dans la foi, qui s'efforcent à suivre fidèlement le Seigneur qui est leur Sauveur et en le refusant à ceux qui nient le Seigneur par leurs paroles et actes. Oui, sans aucun doute, l'église exerce imparfaitement cette discipline, mais comme pour toute autorité humaine, son devoir, c'est de l'exercer le mieux qu'elle peut.

L'église est donc ce rassemblement de croyants qui s'engage à cheminer ensemble dans la foi, qui s'engage à rester fidèles à Jésus, leur maître. Le chrétien en se soumettant à Jésus-Christ par la foi entre logiquement dans la vie d'une église locale à laquelle Jésus a délégué son autorité.

Force est de constater que dans notre culture, nous n'aimons pas l'autorité n'est-ce pas ? Au fur et à mesure que notre culture s'est éloignée de ses bases judéo-chrétiennes, cette hostilité envers l'autorité est devenue de plus en plus marquée et revendiquée. Le rôle des policiers, des enseignants, des parents, des maires de municipalités est devenu difficile. Mais instinctivement nous savons que nous avons besoin de ces autorités, sinon c'est le chaos qui s'installe au détriment de tous.

Jésus nous a donné l'église parce que nous avons besoin de l'autorité de Jésus, de son autorité rendue concrète et visible dans nos vies. C'est Martin Luther qui a dit : *le chrétien est à la fois juste ou justifié et pécheur*. Nos deux passages le montrent bien ce matin. Le chrétien peut tomber dans le péché si facilement. Nous le savons tous. Nous avons tous des progrès à faire, moi le premier, il suffit de demander à mes proches. Oui, par l'Esprit nos progrès peuvent être réels et tangibles, mais même avec ces progrès notre péché reste également réel et tangible et cela jusqu'à ce que Jésus revienne et que nous soyons transformés en son image. Et oui, les conséquences peuvent être dévastatrices dans nos vies personnelles et dans la vie de nos églises locales. C'est notre témoignage envers ceux qui ne connaissent pas encore la grâce de l'évangile qui peut en pâtir.

Si nous voulons suivre le Seigneur avec fidélité. Si nous ne voulons pas nous éloigner de lui, nous avons besoin de nos frères et sœurs. C'est une réalité indéniable. Si vous avez mis votre foi en Jésus-Christ, vous avez besoin d'une vie d'église. Vous avez besoin de frères et sœurs à qui vous pouvez être redevables et qui dans les moments inévitables de rébellion dans votre vie chrétienne peuvent vous ramener sur le bon chemin.

Cette discipline est en fait l'expression de l'amour de Dieu. L'auteur de l'Épître aux Hébreux nous dit que : « 4 Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang dans votre combat contre le péché 5 et vous avez oublié l'encouragement qui vous est adressé comme à des fils: Mon fils, ne méprise pas la correction du Seigneur et ne perds pas courage lorsqu'il te reprend. 6 En effet, le Seigneur corrige celui qu'il aime et il punit tous ceux qu'il reconnaît comme ses fils. 7 Supportez la correction: c'est comme des fils que Dieu vous traite. Quel est le fils qu'un père ne corrige pas? » (Hébreux 12,4-7)

Une application

Alors, si votre vie d'église est plutôt sporadique. Si vous êtes là un dimanche sur deux ou quand ça vous plaît, vous êtes peut-être un peu en danger !! Vous avez besoin de voir votre

besoin de vos frères et sœurs, de l'église locale. C'est elle qui est là pour vous aider à grandir en Christ et à rester attaché à Christ.

Nous n'avons pas forcément l'habitude de cette perspective, elle n'en est pas moins importante : notre soumission à Christ prend forme dans notre soumission à l'église locale. Cette soumission prend forme dans la discipline d'église et c'est discipline comme nous allons voir est une réalité non pas autoritaire, mais humble, elle n'est pas l'autorité d'une infime minorité, mais elle est exercée par toute l'église.

2. La discipline formative

Lorsqu'on dit l'expression « discipline d'église », on pense tout naturellement à la discipline correctrice qui, comme Jésus le dit, peut aller jusqu'à l'exclusion de l'église. Ceci dit, j'aimerais commencer cette section en parlant de la discipline formative. C'est ce qui se passe en amont ou on peut la considérer comme la vie d'église normale.

J'aimerais que nous le voyions à partir du passage d'Éphésiens 4 que nous avons lu en début de prédication. Puis-je vous demander de retrouver ce passage dans vos Bibles blanches ? A la page XXX ? Le verset 11 nous parle de ceux que le Seigneur donne à l'église pour nous former. Et pour faire simple, toutes ces personnes nous apportent l'enseignement de la Bible. C'est notre nourriture spirituelle. Notre santé spirituelle en dépend car comme Jésus lui-même a dit : « *L'homme ne vivra pas de pain seulement, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.* » (Matthieu 4,4) Cette parole de Jésus est capital pour notre compréhension de la vie de chrétien et la vie d'église.

Mais le travail ne s'arrête pas là. Au verset 12, nous découvrons que leur ministère est un ministère de formation pour que chacun puisse devenir un serviteur bien formé, car nous sommes tous les serviteurs les uns des autres. C'est en nous servant les uns les autres que nous grandissons en maturité en Jésus-Christ.

Et comment servons-nous les uns les autres ? Le verset 15 nous met sur la bonne piste : « *Mais en disant la vérité dans l'amour, nous grandirons à tout point de vue vers celui qui est la tête, Christ.* » C'est une question de ce que nous disons les uns aux autres. Si nous parlons de la vérité, de l'évangile, de la bonté de Dieu, de la fidélité de Dieu, de la grandeur de Jésus-Christ, de notre espérance en lui, nous grandirons en Jésus, nous deviendrons mûrs. Si nous ne nous parlons pas de ces choses là, les conséquences sont dramatiques. Le verset 14 nous explique ces conséquences : « *Ainsi, nous ne serons plus de petits enfants, ballottés et emportés par tout vent de doctrine, par la ruse des hommes et leur habileté dans les manœuvres d'égarement.* »

Nous avons besoin de cette formation spirituelle démocratique où chacun prend au sérieux sa responsabilité de dire la vérité dans l'amour à ses frères et sœurs. C'est la discipline formative, c'est la discipline positive si on veut. C'est pour ça que nous avons besoin d'une vie d'église. C'est pour ça que nous avons besoin d'être là régulièrement pour exercer cette discipline positive, formative, de la recevoir et d'y participer.

Nous avons des rôles différents, mais comme ce passage le rend très très clair. Chaque rôle est critique ! Nous sommes une équipe. Nous sommes un corps. Nous sommes responsables

les uns des autres. Nous ne sommes pas là juste pour recevoir un office le dimanche matin, mais nous nous rassemblons pour pour nous faire du bien les uns aux autres.

3. La discipline correctrice

La ligne du partage des eaux entre la discipline formative et correctrice est un peu floue. Il y a un peu de chevauchement. Si on devait chercher dans le Nouveau Testament tous les passages qui évoquent l'encouragement mutuel et l'exhortation mutuelle, nous aurons plein de passages. Nous nous exhortons positivement à croire l'évangile, à suivre Jésus et négativement, nous nous exhortons à ne pas cesser de croire l'évangile, à ne pas cesser de suivre Jésus fidèlement.

Il arrive qu'un chrétien prend mal ce devoir d'exhortation mutuelle. Nous sommes après tout imprégnés de notre culture occidentale qui refuse à notre prochain toute évaluation de notre vie et de notre comportement. On entend parfois dans nos églises, des personnes qui citent mal le verset : « *Ne jugez pas afin de ne pas être jugés* » (Matthieu 7,1) Si on étudie ce verset dans son contexte, on se rend compte que Jésus contre l'hypocrisie et surtout une attitude de mépris ou de critique qui n'est pas humblement constructif. Comme notre passage dans Matthieu 18 nous l'indique et comme beaucoup de passages dans le Nouveau Testament nous l'indiquent, si nous aimons nos frères et sœurs, nous serons à la fois ouverts à l'exhortation et nous serons prêts à exhorter et à avertir nos frères et sœurs.

Mais c'est vrai qu'il faut faire attention à l'attitude dans laquelle on le fait. Le verset 15 du chapitre 18 de Matthieu parle de « gagner son frère », c'est-à-dire sauver, protéger, faire du bien à son frère. Si le but c'est de nous venger, si le but c'est de mépriser, si le but c'est de nous flatter en dénigrant quelqu'un d'autre, nous sommes à côté de la plaque. Dans Galates 6, verset 1, l'apôtre Paul dit : « *Frères et sœurs, si un homme vient à être surpris en faute, vous qui êtes spirituels, redressez-le dans un esprit de douceur. Veille sur toi-même, de peur que toi aussi, tu ne sois tenté.* » Ailleurs, dans 2 Timothée 2,24, Paul exhorte les responsables d'église en disant qu'ils doivent « *corriger avec douceur les adversaires: peut-être Dieu leur donnera-t-il de changer d'attitude pour connaître la vérité.* » Le but de toute correction, de toute discipline correctrice est la restauration de notre frère, le bien de notre frère ou soeur.

Dans notre passage Jésus ne stipule pas quel genre de péché doit être le sujet d'une telle exhortation. Sans doute, cela dépend des circonstances. Ici, c'est un péché qui concerne un individu. Dans d'autres passages, nous voyons d'autres fautes qui sont l'objet de la discipline.

Nous sommes tous pécheurs et si nous étions exhortés pour chaque péché dans notre vie, nous serions terrassés n'est-ce pas ? L'apôtre Pierre nous dit la phrase suivante : « *Avant tout, ayez un amour ardent les uns pour les autres, car l'amour couvrira une foule de péchés.* » (1 Pierre 4,8) Il s'agit d'user de patience les uns envers les autres, à nous supporter les uns les autres. Nous sommes loin d'être parfaits, c'est le moins qu'on puisse dire et fort heureusement le Seigneur lui-même use de patience à notre égard. En même temps, cette patience n'est pas l'indifférence. L'indifférence, c'est le contraire de l'amour et si nous voulons être imprégnés de l'amour fraternel, parfois il faut exercer cette discipline correctrice.

Mais quels péchés doivent faire l'objet d'une telle discipline correctrice ? Si nous devions lire tous les passages du Nouveau Testament qui parlent de la discipline, je pense que la réponse qui en ressortirait serait celle-ci : un péché met en cause la crédibilité de notre témoignage en

tant que chrétien. Quand un péché se manifeste publiquement qui met en doute notre sincérité en tant que chrétien, nous avons urgemment besoin de la correction de nos frères et sœurs. Si un péché se manifeste qui tôt ou tard va nous éloigner du Seigneur que nous aimons, nous avons besoin de la discipline corrective.

Nous voyons plusieurs exemples dans le Nouveau Testament. Dans 1 Corinthiens 5, il s'agit de l'immoralité sexuelle revendiquée. Dans 2 Jean, Jean évoque le cas de faux enseignants qui minent l'évangile. Dans 1 Timothée, Paul évoque le cas du blasphème. Dans sa lettre au Tite, Paul évoque le problème de ceux qui provoquent des querelles et des divisions dans l'église puisqu'un chrétien qui aime Jésus, aime son église ! Mais ces exemples ne sont pas exhaustifs. Il ne s'agit pas d'avoir une liste de péchés graves et de nous cantonner de manière légaliste à une liste. Nous devons garder à l'esprit ce que Jésus dit quand il parle de « gagner son frère ». L'apôtre Jacques, le demi-frère de Jésus, explique les paroles de Jésus ainsi : « *Mes frères et sœurs, si quelqu'un parmi vous s'est égaré loin de la vérité et qu'un autre l'y ramène, sachez que celui qui ramènera un pécheur de la voie où il s'était égaré sauvera une âme de la mort et couvrira une foule de péchés.* » (Jacques 5,19-20) Il s'agit de sauver nos frères et sœurs.

Il s'agit de préserver l'honneur de Jésus-Christ aussi. L'église en donnant le baptême à quelqu'un ou en donnant la cène, le repas du Seigneur, à quelqu'un semaine après semaine cautionne leur témoignage aux yeux du monde. C'est une lourde responsabilité. Dans 1 Corinthiens 5 où Paul exhorte instamment les chrétiens de Corinthe à exercer la discipline corrective, il leur dit que ce qui s'est passé parmi eux aurait été une honte même parmi les païens, les non chrétiens. Jésus, au verset 17 de notre passage dans Matthieu 18, nous appelle à traiter ceux qui refusent la discipline comme des païens, c'est-à-dire comme des non croyants. Le désir de Jésus, c'est que l'église soit différente. Il veut que son église, celle qu'il a achetée à un si grand prix soit sainte, soit différente. Certes, elle est une œuvre en progrès, mais ce qu'il veut éviter, c'est qu'elle soit une œuvre en régression, un contre témoignage de l'œuvre de la grâce.

Le péché qui n'est pas exposé comme tel et le pécheur qui n'est pas l'objet de la discipline est quelque chose de terriblement dégonflant pour nous tous qui sommes faibles. Dans 1 Corinthiens 5, verset 6, l'apôtre Paul nous avertit solennellement : « *Ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever toute la pâte !* » Le péché s'étale comme un cancer dans une communauté. S'il n'est pas arrêté, d'autres s'y succomberont pensant qu'il n'est pas si mauvais que ça. Par amour pour tous et surtout pour ceux qui sont vulnérables ou jeunes dans la foi, nous ne pouvons pas jouer avec le feu.

Alors, qu'est-ce que Jésus préconise dans notre passage dans Matthieu chapitre 18.

Ce que Jésus propose ici n'est pas une loi exhaustive de comment faire, mais quelques principes importants. Si on le lit de très près, on voit qu'il ne cherche pas à expliciter comment faire chaque étape, mais il veut poser quelques grands principes pour le bien de l'église, son église, le temple de son Esprit.

Il dit d'abord d'aller voir le frère qui a péché contre vous seul à seul. Dans un autre texte dans l'évangile de Matthieu, Jésus nous invite à aller voir seul à seul le frère qui a quelque chose contre nous aussi. Dans tous les cas de figure, Jésus nous demande de prendre l'initiative, de ne pas attendre que l'autre vienne à nous. En nous invitant à régler les problèmes seul à seul,

Jésus nous dit que ce n'est pas bien d'étaler des choses, d'en parler publiquement ou de nous livrer à la médisance, mais il nous invite à garder les choses privées. Le pardon, la réconciliation, la repentance sont tellement plus faciles lorsqu'il y a eu ce respect de la dignité et de la réputation de chacun. Nous sommes soucieux de notre propre réputation. Faisons aux autres ce que nous voulons qu'ils fassent pour nous.

Ensuite, Jésus dit que s'il n'y a pas de repentance - si l'autre ne reconnaît son péché - n'hésitez pas à aller le voir avec deux témoins. Le but n'est pas de terrasser la personne ou de la menacer. Si cela est notre but, nous sommes à côté de la plaque. Le but est toujours de gagner notre frère pour leur bien et l'honneur de l'évangile. Jésus préconise quelque chose de discret. Les proverbes mettent en avant la sagesse de plusieurs conseillers. Parfois quelqu'un d'autre peut expliquer quelque chose avec les mots qui nous manquent, peut-être avec la délicatesse qui nous manque. Alors, à ce stade, il pourrait être prudent d'impliquer les anciens de l'église. Ce passage ne l'exige pas, mais en parlant de l'église au verset 17, il se peut qu'il le présuppose et d'autres passages évoquent la responsabilité des anciens dans ce domaine. En tout cas, le passage préconise de porter le péché à l'attention du plus petit groupe possible pour le plus longtemps possible.

En même temps, nous voyons que les mesures disciplinaires vont en s'intensifiant. Chaque situation est différente. Nous ne traitons pas un nouveau converti de la même manière qu'un chrétien de longue date qui connaît bien les Écritures, ou un responsable d'église. Une situation qui fait du mal aux autres, à toute l'église a souvent besoin d'être réglée le plus vite possible. Quelqu'un qui admet sa faiblesse et qui lutte avec des hauts et bas est dans une autre catégorie de quelqu'un qui s'en fiche ou qui l'assume avec fierté.

Ces situations sont toujours difficiles, d'autant plus que nous savons que nous sommes tous pécheurs et que nous risquons tous de tomber à un moment ou un autre. Nous avons tous besoin de la grâce de Dieu et pourtant si nous allons aimer nos frères et sœurs nous ne pouvons pas ne rien faire et les voir se faire du mal et faire du mal au Seigneur et son église.

Ensuite, au verset 17, s'il n'y a pas eu un changement d'attitude et de comportement, Jésus nous demande de porter la situation à la connaissance de l'église tout entière. Ce n'est pas que l'affaire des responsables de l'église, même si cela serait bizarre de ne pas avoir évoqué la situation avec les responsables auparavant. La discipline d'église, lorsqu'il arrive à ce stade, est une affaire de chaque membre. C'est pour ça que dans nos églises, nous avons des membres et des assemblées générales. L'église est le temple du Saint-Esprit, c'est l'église qui jugera et elle est appelée à juger. Jésus lui a délégué son autorité.

Le verset 17 a l'air dur n'est-ce pas ? *« S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église; et s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit à tes yeux comme le membre d'un autre peuple et le collecteur d'impôts. »*

Jésus nous demande d'être cohérents. Si quelqu'un se comporte comme un non croyant, s'il refuse de suivre Jésus fidèlement, dans un sens il faut être logique et le traiter comme un non croyant. Dans d'autres passages, notamment 1 Corinthiens 5, nous voyons qu'il s'agit d'une mesure drastique avec pour but ultime de ramener la personne à la foi.

C'est une mesure qui protège l'église, la réputation de l'évangile et la foi de ceux qui sont faibles et vulnérables. Concrètement il s'agit d'excommunier quelqu'un, de les priver du repas

du Seigneur. C'est une manière de dire publiquement que pour l'instant qu'une église locale ne peut pas cautionner le témoignage de ce frère ou sœur et qu'elle ne sait plus si cette personne est vraiment au Seigneur. C'est fait pour leur bien pour qu'ils ne s'imaginent pas en paix avec Dieu et pour le bien de ceux qui ne sont pas encore à Jésus, mais qui regardent l'église avec intérêt.

J'ai vécu cette situation une fois dans une église. Quelques personnes étaient exclues de l'église pour avoir mené une campagne de médisance. C'était très douloureux. J'ai voté. J'ai suivi les conseils des anciens de l'église. J'étais jeune et je n'ai pas assez d'informations pour savoir si ce que cette église a fait était juste ou pas. Il n'empêche que je salue le courage de cette église. Elle cherchait à agir pour le bien de ces personnes exclues et pour le bien de l'église de Jésus-Christ. Je sais qu'aujourd'hui que plusieurs de ses membres sont redevenus membres de cette église. Cette discipline a eu son effet.

Ce passage dans Matthieu 18 se termine en évoquant la question du pardon. Jésus corrige l'apôtre Pierre. *« Jésus lui dit: «Je ne te dis pas jusqu'à 7 fois, mais jusqu'à 70 fois 7 fois. »* L'église chrétienne est la communauté de ceux qui ont été profondément marqués par la grandeur du pardon de Jésus.

Si vous avez mis votre confiance, vous êtes pleinement pardonnés, et aucun de nous ne peut réellement saisir l'énormité de ce pardon. La grâce de Dieu est imméritée. La grâce de Dieu est énorme. Jésus nous invite à faire de même, à pardonner avec un esprit de générosité, à pardonner de manière assidue, persévérante et généreuse. Il ne nous invite pas à l'angélisme. Il ne nous invite pas à une tolérance aveugle. Il ne nous invite pas à nous abstenir de toute exhortation mutuelle, mais il nous invite à nous aimer les uns les autres en veillant avec amour, patience, avec un esprit de pardon. Dans notre faiblesse, nous avons tous besoin de la discipline pour tenir bon.

Conclusion

Nous n'avons pas tout dit au sujet de la discipline d'église, mais j'espère que ce qu'on a vu nous donne une perspective juste de l'importance de l'église locale, et l'importance de l'église locale pour Jésus-Christ.

Nous pouvons remercier Dieu pour notre propre église ici à La Garenne-Colombes. Nous sommes une jeune église, fragile à bien des égards. Nous sommes une communauté de disciples qui se rassemblent dimanche après dimanche, parce que nous nous sommes engagés à suivre Jésus fidèlement ensemble. Nous avons besoin les uns des autres. Nous sommes un corps. Nous avons besoin de cette discipline formative et aussi de cette discipline correctrice. Elle est l'expression de l'amour fraternel comme elle est l'expression de l'amour paternel, l'amour de Dieu pour nous.

Dans notre faiblesse, il nous a donné des frères et des sœurs. Je nous invite à ne pas refuser leur mots d'encouragement, ou leurs mots d'exhortation ou d'avertissement, mais à remercier Dieu de nous avoir donné des frères et sœurs qui nous aiment et qui le montrent de manière pratique. Je nous invite à saisir les occasions de parler de la vérité de Jésus les uns aux autres et lorsqu'il le faut de ne pas fuir notre responsabilité d'avertir ceux et celles qui s'éloignent de Jésus et sa sainteté.

